



AVIS DE COURSE

« SNIPES à PARIS » (Grade 4 IL)

C.V.B.M. Créteil



Le C.V.B.M. et les snipistes de la flotte 221 Paris, vous invitent à participer à la régate " **SNIPES A PARIS** " qui se déroulera les samedi 20 et dimanche 21 septembre 2008 sur le plan d'eau de la Pie à Créteil.

1) Règles régissant l'épreuve.

- L'avis de course.
- RCV 2005 - 2008.
- Prescription de la F.F.V.
- Règles de la classe Snipe.
- L'épreuve est classée en catégorie C du code de publicité de l'I.S.A.F.
- Les instructions de course et leurs annexes.

2) Classes admises.

- Dériveurs Snipes.

3) Inscriptions.

- Inscriptions au club house du C.V.B.M. à partir de 12 h. le samedi 20 septembre 2008.
- Les concurrents français devront présenter à l'inscription leur licence valide avec le cachet médical,
- L'attestation de cotisation à l'A.F.S.,
- L'autorisation parentale pour les mineurs.
- La carte de publicité le cas échéant.
- Les concurrents étrangers devront présenter une attestation d'assurance responsabilité civile et être en règle avec leur autorité nationale et la S.C.I.R.A.
- Les annexes aux instructions de course seront fournies lors de la confirmation de l'inscription.
- Le ou les parcours seront décrits dans l'annexe aux instructions de course.

4) Programme.

Samedi 20 septembre 2008

- 14h.: A disposition du comité de course pour 1 ou plusieurs manches.
- 18h.: Pot de bienvenue
- 20h.: Dîner des équipages au Club House

Dimanche 21 septembre 2008

- 10h.30: A disposition du comité de course pour 1 ou plusieurs manches.
- Pas de départ de manche après 16h 30
- 17h 30.: Proclamation des résultats.

5) Classement.

- Le classement sera établi selon le décompte des points S.C.I.R.A. système 2.
- Le nombre maximum de courses à courir est de 7.
- Le classement sera effectué sur le nombre de courses validées, à l'exclusion de la moins favorable.
- Si 3 courses seulement ont été validées, le classement est établi sur ces 3 courses.
- 2 courses validées sont nécessaires pour valider l'épreuve.

6) Composition du corps arbitral.

- Président du comité de course : Pierre Le Guennec
- Président du jury :

Renseignements complémentaires: Philippe Roy **Tél.:** 01 47 27 14 52 **Portable:** 06 75 87 31 16
E Mail: phi.roy@wanadoo.fr

CERCLE DE LA VOILE DE LA BASSE MARNE

ASSOCIATION DÉCLARÉE SELON LA LOI DU 1^{er} JUILLET 1901 (N° 9761)

Siege et club-house : 20 rue du barrage - 94000 Créteil - téléphone : 01.42.07.14.13

CERCLE DE VOILE DE LA BASSE MARNE

Annexe aux instructions de course à la voile FFV ISAF 2005-2008

Snipes à Paris (Grade 4 IL) 20 et 21 septembre 2008

Rappel: Chapitre 1 Art. 4 décision de courir.

La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

2 Avis aux concurrents

2 Le tableau officiel d'affichage de la course est installé au club house.

4 Signaux faits à terre

4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés sur le mat de pavillons à la cabine ou, quand la ligne est déplacée en fonction du vent, soit au bateau comité soit à proximité immédiate de la ligne de départ.

5 Programme des courses

5.1 Voir l'avis de course.

7 Zone de course

7 La zone des courses est située dans les darses du port de Bonneuil et, si le courant le permet, sur la Marne.

8 Parcours

8.1 Les bouées du parcours sont numérotées conformément au plan joint. Le nombre de tour à effectuer et l'ordre de passage des bouées est précisé par une lettre et un chiffre. La lettre et le chiffre sont affichées sur la ligne de départ. Des bouées peuvent être mouillées pour signaler un haut fond. Elles ne sont pas des marques de parcours. Le parcours sera précisé sur le tableau officiel.

10 Départ

10.2 La ligne de départ est matérialisée, soit par la cabine et la bouée N° 1, soit par le bateau comité ou un mat à terre et la bouée N° 1.

10.5 Si un bateau pointeur est mouillé il porte un pavillon du club.

12 Arrivée

12.1 La ligne d'arrivée est la même que la ligne de départ.

13 Système de pénalité

13.2 Le système de pénalité pour une infraction à une règle du chapitre 2 des RCV est le système 1.

14 Temps limite

14.1 La ligne d'arrivée est fermée à 50% du temps de course du premier.

15 Réclamations

15.1 Les réclamations seront déposées au plus tard 30 minutes après la fermeture d'arrivée de la dernière manche.

16 Classement

16:1 Le classement sera effectué selon le décompte des points S.C.I.R.A. système 2.

COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL.

Président du comité de course: Pierre Le Guennec

Président du jury:

Snipes à Paris

(C.V.B.M. Créteil)

Samedi 20 et dimanche 21 septembre 2008

Inscription à la régata

Bateau N°: Nom:

Barreur:

Nom:.....

Prénom:.....

N°de licence:.....

Date de naissance:.....

Club:.....

Equipier:

Nom:.....

Prénom:.....

N°de licence:.....

Date de naissance:.....

Club:.....

Inscription au dîner des équipages du samedi soir

(Par personne = 10 €)

Nombre de personnes: X 10, € = €

Réponse souhaitée avant le 10 septembre 2008

A expédier: Philippe Roy 60 rue de Longchamp 75116 Paris